

**Commission d'accès
à l'information du Québec**

Dossier : 03 00 86

Date : 20040705

Commissaire : M^e Michel Laporte

X

Demanderesse

c.

CRÉDIT TRANS-CANADA

Entreprise

DÉCISION

L'OBJET

DEMANDE D'EXAMEN DE MÉSENTENTE

[1] La procureure de la demanderesse écrit à Crédit Trans-Canada (« l'Entreprise ») pour obtenir copie du dossier de sa cliente. Elle sollicite l'intervention de la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») pour examiner cette mécontente, n'ayant reçu aucune réponse de l'Entreprise.

DÉCISION

[2] **VU** que la procureure de la demanderesse a avisé la Commission, le jour même de l'audience fixée pour le 18 juin 2004, que le dossier impliquant les parties « [...] a été réglé ce midi à la satisfaction des parties [...] ».

[3] **VU** que l'intervention de la Commission n'est manifestement plus utile;

[4] En conséquence, la **COMMISSION FERME** le dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire

Gagné, Bonhomme, Bertrand & Tremblay
(M^e Carole Gagné)
Procureurs de la demanderesse

Morin, Metcalfe
(M^e Martine Dubois)
Procureurs de l'entreprise